Département du Var

Arrondissement de TOULON

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 26
Représentés : 6
Absent excusé : 1

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023– 04 - 07

Séance du 4 avril 2023
Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer
****

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux **:** Mesdames CIDALE Amandine, GENEVOIS Laura, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, SZOHR Evelyne, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :
Conseillers Municipaux : Mesdames GIACALONE Sabine (procuration à Madame Christine ORSINI), NEVIERE-MAESTRONI Mireille (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), ROCHE-SANNA Corinne (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Messieurs AÏSA Olivier (procuration à Monsieur Jacques LEPACHELET), OLIVIER Dominique (procuration à Madame Laura GENEVOIS), ROCHE Jean-Paul (procuration à Monsieur Christian PEYRARD).

Etait absent excusé :
Conseiller Municipal : Monsieur Dominique HOCQUET

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

OBJET :

PROPOSITION DE TARIF

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

(T.L.P.E)

Rapporteur : Madame CIDALE

La Commune soucieuse de favoriser l'économie et le commerce sur son territoire souhaite proposer des adaptations sur le principe d'application et sur les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Considérant :

- que la Commune peut, par délibération prise avant le 1er juillet de l'année précédant celle de l'imposition, actualiser les tarifs applicables pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) frappant les supports publicitaires dans les limites de leur territoire ;

- que la taxe s'applique à tous supports publicitaires fixes, exploités, extérieurs, visibles d'une voie publique, qui sont de 3 catégories : les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'actualiser les tarifs applicables pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sur le territoire communal

- d'exonérer totalement en application de l'article L.2333-8 du C.G.C.T.

  - les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7 m² ;
  - les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage ;
  - les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux.

- d'actualiser les tarifs de la TLPE comme suit :

	7 m² < Surf.	7 m² < Surf. > 12 m²
Tarifs 2024	Exonération	23,30 €
Tarifs actuels (pour mémoire)	Exonération	20 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs et exonération présentés.

Le Conseil Municipal, par :

26 voix POUR
6 ABSTENTIONS
(Messieurs Yvan MAUBE, Gilles STOPPOLANI, Mesdames Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), Corinne ROCHE-SANNA (procuration à Monsieur Yvan MAUBE)
(Monsieur Dominique OLIVIER (procuration à Madame Laura GENEVOIS), Madame Laura GENEVOIS)

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte les tarifs et exonération formalisés dans le tableau ci-dessus,

Décide de l'application de ces tarifs à compter du 1er janvier 2024.

Autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches en vue de leur application à compter du 1er janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Signé électroniquement par
Philippe BARTHELEMY

Le 7 avril 2023

Philippe BARTHELEMY

Le Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par
Yannick GUEGUEN

Le 7 avril 2023

Yannick GUEGUEN

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20230404-DEL20230407-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023